



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 août 2003  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session Bureau

### Organisation de la cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

#### Mémoire du Secrétaire général

## Table des matières

|                                                                                                                                                 | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Introduction .....                                                                                                                           | 1–4                | 3           |
| II. Organisation de la session .....                                                                                                            | 5–39               | 3           |
| A. Bureau .....                                                                                                                                 | 5–6                | 3           |
| B. Rationalisation des travaux .....                                                                                                            | 7–9                | 4           |
| C. Dates d'ouverture et de clôture de la session .....                                                                                          | 10–12              | 4           |
| D. Disposition des places .....                                                                                                                 | 13                 | 5           |
| E. Horaire des séances .....                                                                                                                    | 14–16              | 5           |
| F. Débat général .....                                                                                                                          | 17–18              | 5           |
| G. Conduite des séances, longueur des déclarations, explications de vote,<br>droit de réponse, motions d'ordre et durée des interventions ..... | 19–23              | 6           |
| H. Comptes rendus des séances .....                                                                                                             | 24–26              | 6           |
| I. Résolutions .....                                                                                                                            | 27–28              | 7           |
| J. Documentation .....                                                                                                                          | 29–32              | 7           |
| K. Questions se rapportant au budget-programme .....                                                                                            | 33–37              | 8           |
| L. Manifestations et réunions commémoratives .....                                                                                              | 38                 | 10          |
| M. Conférences spéciales .....                                                                                                                  | 39                 | 10          |



|      |                                                                                    |       |    |
|------|------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|
| III. | Observations au sujet de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale. . . . | 40–41 | 11 |
| IV.  | Adoption de l'ordre du jour . . . . .                                              | 42–47 | 11 |
| V.   | Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour . . . . .                    | 48–65 | 24 |

## I. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre au Bureau, pour examen, les observations et propositions suivantes concernant le rapport que le Bureau doit présenter à l'Assemblée générale au sujet de l'organisation de la cinquante-huitième session ordinaire et des futures sessions de l'Assemblée, de l'adoption de l'ordre du jour et de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.

2. L'Assemblée générale a adopté, au fil des ans, un certain nombre de dispositions visant à rationaliser ses procédures et l'organisation de ses travaux. Elles figurent dans les annexes au Règlement intérieur de l'Assemblée (A/520/Rev.15 et Amend.1 et 2, annexes I, II et IV à VIII).

3. Le Secrétaire général appelle l'attention du Bureau sur les résolutions ci-après de l'Assemblée générale, dont les dispositions sont reproduites dans les parties pertinentes du présent document :

a) Annexe I, intitulée « Directives concernant la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale », à la résolution 48/264 du 29 juillet 1994, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »;

b) Annexe à la résolution 51/241 du 31 juillet 1997, intitulée « Renforcement du système des Nations Unies »;

c) Paragraphe 1 de la résolution 52/163 en date du 15 décembre 1997, intitulée « Modification de l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale »;

d) Annexe à la résolution 55/285 en date du 7 septembre 2001, intitulée « Revitalisation de l'Assemblée générale : amélioration de l'efficacité de l'Assemblée générale »;

e) Résolution 56/509 du 8 juillet 2002 intitulée « Modification des articles 30, 31 et 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale »;

f) Résolution 57/301 du 13 mars 2003 intitulée « Modifications de l'article premier du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et date d'ouverture et durée du débat général ».

4. Le Secrétaire général appelle aussi l'attention du Bureau sur son rapport concernant la réforme de l'ONU, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement (A/57/387 et Corr.1).

## II. Organisation de la session

### A. Bureau

5. Le Secrétaire général appelle l'attention du Bureau sur l'article 40 du Règlement intérieur et sur le document A/56/1005 (annexe, par. 9 et 10) concernant les fonctions du Bureau.

6. Le Secrétaire général appelle également l'attention du Bureau sur le fait que, dès le début de chaque session, chaque vice-président de l'Assemblée générale désignera une personne qui sera chargée d'assurer la liaison pendant toute la durée

de la session. Il pourra le faire au moyen d'une lettre adressée au Président de l'Assemblée (résolution 55/285, annexe, par. 20).

## **B. Rationalisation des travaux**

7. Le Secrétaire général appelle l'attention du Bureau sur les résolutions et le rapport du Secrétaire général ci-après concernant le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation :

a) Résolution 41/213 du 19 décembre 1986, intitulée « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies »;

b) Résolution 48/264 du 29 juillet 1994, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »;

c) Résolution 52/12 B du 19 décembre 1997, intitulée « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes »;

d) Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/56/82).

8. Le Secrétaire général souhaite aussi appeler l'attention du Bureau sur le paragraphe 14 de l'annexe de la résolution 55/285, qui est ainsi conçu :

« 14. En ce qui concerne l'application du paragraphe 7 de l'annexe à la résolution 51/241, le Président de l'Assemblée générale, après que l'Assemblée aura examiné le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, évaluera l'état d'avancement du débat qu'elle aura consacré à ce rapport, pour qu'elle détermine s'il convient de prendre de nouvelles décisions en la matière. »

9. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les grandes commissions ne commenceront leurs travaux de fond qu'à l'issue du débat général et que la Première Commission et la Quatrième Commission ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée, sauf si cela doit nuire à leur identité, à l'exécution de leur programme de travail et au bon examen de leur ordre du jour (résolution 51/241, annexe, par. 31 et 36).

## **C. Dates d'ouverture et de clôture de la session**

10. Conformément à l'article premier du Règlement intérieur, tel que modifié par la résolution 57/301 du 13 mars 2003, la cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale ouvrira le mardi 16 septembre 2003.

11. Le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale de suspendre sa cinquante-huitième session le mardi 16 décembre 2003 et de la clôturer le lundi 13 septembre 2004 (art. 2 et par. 4 de l'annexe V du Règlement intérieur).

12. Le Bureau souhaitera peut-être aussi recommander à l'Assemblée générale que, pendant la partie principale de la session, la Première Commission, la Commission des politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième) et la

Sixième Commission achèvent leurs travaux le vendredi 7 novembre au plus tard, la Troisième Commission le vendredi 21 novembre au plus tard, la Deuxième Commission le 5 décembre au plus tard et la Cinquième Commission le mardi 9 décembre 2003 au plus tard.

#### **D. Disposition des places**

13. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a fait procéder par tirage au sort à la désignation de l'État Membre qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée, les autres Membres devant occuper les places suivantes dans l'ordre alphabétique. Le sort a désigné le Malawi. Les autres délégations suivront dans l'ordre alphabétique anglais; la même disposition sera observée dans le cas des grandes commissions.

#### **E. Horaires des séances**

14. Le Secrétaire général rappelle que, du fait de contraintes financières, le service des séances tenues au Siège ne sera plus assuré au-delà de 18 heures ou le week-end, à l'exception des séances plénières de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En conséquence, à la cinquante-huitième session, les séances des grandes commissions, y compris les séances officieuses, devront commencer à 10 heures précises et être levées à 18 heures au plus tard les jours de semaine.

15. Par ailleurs, le Secrétaire général appelle aussi l'attention du Bureau sur le fait que les mesures qui ont été prises pour réduire les dépenses relatives aux heures supplémentaires seront strictement appliquées.

16. Le Bureau pourrait recommander à l'Assemblée générale, conformément à la pratique établie, de lever l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat (un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions). Il serait entendu qu'une telle dérogation ne modifierait en rien les dispositions des articles 67 et 108 du Règlement intérieur et que la présence de la majorité des membres serait toujours requise pour la prise de toute décision.

#### **F. Débat général**

17. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le débat général de l'Assemblée sera ouvert le mardi suivant l'ouverture de sa session ordinaire et se poursuivra sans interruption pendant neuf jours ouvrables, et que la liste quotidienne des orateurs sera épuisée et qu'aucune intervention ne sera renvoyée au lendemain, quelles que soient les incidences sur les heures de travail. De plus, il n'y aura pas de limitation de temps ni de sujets fixés pour le débat général mais l'Assemblée générale demandera aux délégations de bien vouloir faire en sorte que leurs interventions ne dépassent pas 20 minutes (résolution 57/301, par. 2, et résolution 51/241, annexe, par. 20 e) et 21).

18. Conformément à la résolution 57/301, le débat général sera ouvert le mardi 23 septembre et s'achèvera le vendredi 3 octobre 2003.

## **G. Conduite des séances, longueur des déclarations, explications de vote, droit de réponse, motions d'ordre et durée des interventions**

19. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions pertinentes du Règlement intérieur concernant la conduite des séances, à savoir les articles 35, 68, 72, 73, 99 b), 106, 109, 114 et 115.

20. Le Bureau souhaitera peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes; que lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission; et que les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée [décision 34/401, par. 6 à 8 (A/520/Rev.15, annexe VI)].

21. Le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale de limiter à cinq minutes le temps de parole au titre des motions d'ordre.

22. Dans un souci de rationalisation des procédures de l'Assemblée générale et d'économie, le Bureau souhaitera peut-être, en ce qui concerne la durée des interventions, recommander à l'Assemblée d'examiner les recommandations figurant au paragraphe 22 de l'annexe de la résolution 51/241 et au paragraphe 23 du document A/52/855.

23. Le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale que, pour gagner du temps en fin de session, l'Assemblée et ses grandes commissions abandonnent la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents [décision 34/401, par. 17 (A/520/Rev.15, annexe VI)].

## **H. Comptes rendus des séances**

24. Comme lors des sessions précédentes, le Secrétaire général rappelle que des comptes rendus sténographiques continueront d'être établis, pendant la cinquante-huitième session, pour les séances plénières de l'Assemblée et les séances de la Première Commission, et des comptes rendus analytiques pour les séances du Bureau et des autres grandes commissions de l'Assemblée.

25. En outre, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait qu'il sera mis fin, dans le cas de tous ses organes subsidiaires qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, à la pratique consistant à reproduire dans des documents distincts le texte intégral de déclarations, et que l'organe concerné ne pourra déroger à cette règle que si les déclarations doivent servir de base de discussion et si, après avoir entendu un exposé des incidences financières pertinentes, l'organe décide que le texte intégral d'une ou de plusieurs déclarations peut figurer dans le compte rendu analytique ou être reproduit dans un document distinct, ou encore être joint en annexe à des documents autorisés (résolution 38/32 E du 25 novembre 1983, par. 8 et 9).

26. À ce propos, le Bureau souhaitera peut-être aussi recommander à l'Assemblée générale que la pratique consistant à ne pas reproduire *in extenso* les déclarations faites au sein d'une grande commission soit maintenue pour la cinquante-huitième session.

## I. Résolutions

27. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur ce qui suit :

- Chaque fois que cela sera possible, les résolutions qui prévoient qu'une question sera examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à l'inscription d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour et la question doit être examinée au titre du point sous lequel la résolution a été adoptée [décision 34/401, par. 32 (A/520/Rev.15, annexe VI)].
- Il faudrait s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'Assemblée ne devrait prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question<sup>1</sup>.
- Afin que les résolutions aient un impact politique plus important, elles devraient être brèves, notamment en ce qui concerne les alinéas, et être davantage centrées sur les paragraphes orientés vers l'action (résolution 57/270 B du 23 juin 2003, par. 69).
- Chaque fois que possible, pour l'adoption par l'Assemblée générale de textes agréés de résolutions et décisions, des consultations officieuses devraient avoir lieu avec la participation la plus large possible des États Membres [résolution 45/45, annexe, par. 1 (A/520/Rev.15/Amend.1, annexe VIII, par. 1)].

28. Le Secrétaire général encourage les États Membres à transmettre tous les projets de résolution et de décision sous forme électronique et sur papier. Il les informe aussi que les délégations qui soumettent ces textes doivent veiller à ce que les versions électroniques et papier soient identiques.

## J. Documentation

29. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur ce qui suit :

- L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne le demande expressément [décision 34/401, par. 28 (A/520/Rev.15, annexe VI)].

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49), par. 21, recommandation 3 f).

- L'Assemblée générale, tout en réaffirmant les dispositions du paragraphe 28 de l'annexe VI de son Règlement intérieur, déclare que « prend note » et « note » sont des termes neutres qui ne constituent ni approbation ni désapprobation (décision 55/488 du 7 septembre 2001, annexe).

30. Le Bureau souhaitera peut-être également appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la résolution 57/283 B en date du 15 avril 2003 concernant la publication des documents dans les six langues officielles de l'Assemblée générale, dans les délais requis.

31. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les résolutions 48/264 et 55/285, dans lesquelles elle a demandé de faire preuve de retenue en formulant des propositions demandant de nouveaux rapports et d'établir des rapports plus intégrés, et sur la résolution 57/270 B dans laquelle elle a souligné qu'il fallait éviter de demander au Secrétaire général des rapports faisant double emploi.

32. Le Bureau souhaitera peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur ce qui suit :

- Les résolutions ne devraient demander des observations aux États ou des rapports au Secrétaire général que s'il y a lieu de penser que l'application des résolutions ou la poursuite de l'examen de la question en seront facilitées [résolution 45/45, annexe, par. 10 (A/520/Rev.15/Amend.1, annexe VIII, par. 10)].
- Lorsque, en vertu de résolutions de l'Assemblée générale, les États Membres ou les organismes du système des Nations Unies sont invités à présenter leurs vues ou à fournir des informations, ils devraient s'attacher à le faire dans les délais prescrits (résolution 55/285, annexe, par.17).

## **K. Questions se rapportant au budget-programme**

33. Le Bureau tiendra peut-être à appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 153 du Règlement intérieur, qui est conçu comme suit :

« Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général. L'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînera des dépenses tant que la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation. »

34. Le Bureau souhaitera peut-être également appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 12 et 13 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi libellés :

« 12. Il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et



qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail.

13. En outre :

a) Une date limite obligatoire – le 1er décembre au plus tard – doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières;

b) La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour une dépense donnée;

c) Des délais fermes doivent être fixés pour que les rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission soient présentés au plus tôt;

d) Un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant. »

35. Le Bureau souhaitera peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 5.9 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8; adopté initialement dans la résolution 37/234, annexe; qui a été modifié très récemment par l'Assemblée générale à la section III de la résolution 53/207); cet article est ainsi conçu :

« *Article 5.9.* Aucun conseil, commission ou autre organe compétent ne peut prendre de décision qui implique une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou qui peut entraîner des dépenses s'il n'a pas été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences que la décision envisagée peut avoir sur le budget-programme et n'en a pas tenu compte. »

36. En outre, le Bureau pourrait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 6 de sa résolution 35/10 A du 3 novembre 1980, qui se lit comme suit :

« 6. *Décide* que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences lorsque les incidences administratives seront examinées en vertu des dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée. »

37. Le Bureau souhaitera peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990 sur les procédures à suivre pour les questions administratives et budgétaires, dans laquelle l'Assemblée :

« 1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires;

2. *Réaffirme également* le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *S'inquiète* de la tendance manifestée par les commissions chargées des questions de fond et d'autres organes intergouvernementaux à s'ingérer dans les questions administratives et budgétaires;

4. *Invite* le Secrétaire général à communiquer à tous les organes intergouvernementaux les éléments d'information nécessaires concernant les procédures à suivre pour les questions administratives et budgétaires. »

## **L. Manifestations et réunions commémoratives**

38. Conscient de la pratique établie, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale d'adopter, pour les réunions commémoratives du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, un plan où figureraient des déclarations des présidents des cinq groupes régionaux et du représentant du pays hôte.

## **M. Conférences spéciales**

39. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur ce qui suit :

- « Le Comité ... recommande à l'Assemblée générale de donner pour instructions aux grandes commissions de revoir le nombre de conférences spéciales de l'ONU déjà proposées et prévues dans leurs domaines d'activité respectifs avant de décider de réunir des conférences spéciales nouvelles et supplémentaires, tenant compte ainsi des passages pertinents de la résolution 33/55 de l'Assemblée générale » [recommandation 6 du Comité des conférences<sup>2</sup>, adoptée par l'Assemblée dans sa décision 34/405 du 1er novembre 1979, par. b)].
- ... La décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il n'y ait pas plus de cinq conférences spéciales organisées au cours d'une même année et à ce qu'il n'en soit pas tenu plus d'une à la fois devrait être rigoureusement observée<sup>3</sup>.
- Le principe énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, selon lequel les organes de l'ONU se réunissent à leurs sièges respectifs, devrait être strictement appliqué. Lorsque l'Assemblée accepte l'offre, par le gouvernement d'un État Membre, d'accueillir une conférence ou une organisation hors siège, les coûts supplémentaires devraient être intégralement supportés par ce gouvernement. Il faudrait améliorer la façon de budgétiser lesdits coûts pour faire en sorte qu'il n'en soit pas omis<sup>4</sup>. »

---

<sup>2</sup> Ibid., *trente-quatrième session, Supplément No 32 (A/34/32 et Corr.1)*, chap. VI.

<sup>3</sup> Ibid., *quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49)*, par. 21, recommandation 2 d).

<sup>4</sup> Ibid., recommandation 4.

### III. Observations au sujet de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale

40. S'agissant de l'article 153 du Règlement intérieur sur les incidences financières des résolutions et de l'alinéa d) du paragraphe 13 de sa décision 34/401, qui stipule qu'un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition et le vote sur cette proposition afin de permettre au Secrétaire général d'établir l'état des incidences sur le budget-programme des projets soumis à l'Assemblée générale, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que généralement plus de 48 heures sont nécessaires pour que le Secrétaire général examine les incidences sur le budget-programme des projets dont l'Assemblée est saisie.

41. Le Bureau souhaitera peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que, conformément à l'article 78 du Règlement intérieur, les propositions doivent être soumises bien avant leur examen afin que le texte ait été distribué au plus tard la veille de la séance à laquelle elles seront examinées.

### IV. Adoption de l'ordre du jour

42. Toutes les propositions concernant l'inscription de questions à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session ont été communiquées aux États Membres dans les documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session ordinaire (A/58/150);

b) Liste supplémentaire de questions (A/58/200).

43. Les questions proposées pour inscription sont énumérées dans le projet d'ordre du jour, qui figure au paragraphe 47 ci-après.

44. Le Secrétaire général rappelle les résolutions pertinentes concernant l'examen de l'ordre du jour, à savoir l'annexe I de la résolution 48/264, l'annexe de la résolution 51/241 et l'annexe de la résolution 55/285. Il rappelle aussi le paragraphe 60 de la résolution 57/270 B, dans lequel l'Assemblée générale déclarait que le Bureau devrait assurer une meilleure coordination des ordres du jour de la Deuxième et de la Troisième Commission.

45. En outre, compte tenu du programme de travail extrêmement chargé de l'Assemblée générale et de la nécessité d'utiliser au mieux des ressources limitées, le Bureau pourrait envisager de reporter à une session ultérieure l'examen des questions qui n'appellent pas de décision durant la session en cours (résolution 51/241, annexe, par. 23 à 26).

46. Le Secrétaire général appelle l'attention du Bureau sur la décision 49/426 du 9 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé que l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale devrait, à l'avenir, être limité aux États et aux organisations intergouvernementales dont les activités portent sur des questions qui présentent un intérêt pour l'Assemblée (voir aussi par. 49).

47. Sous réserve des recommandations que le Bureau pourra faire en ce qui concerne les paragraphes 42 à 46 ci-dessus, les questions suivantes seraient inscrites au projet d'ordre du jour de la cinquante-huitième session<sup>5</sup> :

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale [P.1].
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [P.2].
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale [P.3] :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale [P.4]<sup>6</sup>.
5. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5] <sup>6</sup> <sup>7</sup>.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale [P.6]<sup>6</sup>.
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies [P.7].
8. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau [P.8].
9. Débat général [P.9].
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [P.10].
11. Rapport du Conseil de sécurité [P.11].
12. Rapport du Conseil économique et social [P.12].
13. Rapport de la Cour internationale de Justice [P.13].
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [P.14].
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [P.15] :
  - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
  - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;
16. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections [P.16] :
  - a) Élection de quarante-trois membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
  - b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement;

---

<sup>5</sup> Abréviations utilisées dans le présent document :

(P) : question inscrite à l'ordre du jour provisoire (A/58/150);

(S) : question figurant sur la liste supplémentaire (A/58/200).

<sup>6</sup> Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur tel que modifié par la résolution 56/509 du 8 juillet 2002, l'Assemblée générale organisera ces élections pour sa cinquante-neuvième session au moins trois mois avant l'ouverture de cette session.

<sup>7</sup> L'Assemblée générale devra élire les vice-présidents et rapporteurs des grandes commissions de la cinquante-huitième session.

- c) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
  - d) Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [P.17] :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
  - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
  - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
  - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
  - f) Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
  - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
  - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
  - i) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
18. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies [P.18].
19. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [P.19].
20. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies [P.20].
21. La place des diamants dans le financement des conflits [P.21].
22. Assistance à la lutte antimines [P.22].
23. Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique [P.23].
24. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [P.24].
25. Université pour la paix [P.25].
26. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [P.26].
27. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud [P.27].
28. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [P.28].
29. Question de l'île comorienne de Mayotte [P.29].
30. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique [P.30].

31. Question de Chypre [P.31]<sup>8</sup>.
32. Agression armée contre la République démocratique du Congo<sup>8</sup> [P.32].
33. Question des îles Falkland (Malvinas) [P.33].
34. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti [P.34].
35. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [P.35].
36. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït [P.36].
37. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste [P.37].
38. La situation au Moyen-Orient [P.38].
39. Question de Palestine [P.39].
40. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international [P.40] :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international;
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.
41. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [P.41].
  - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
  - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
  - c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
  - d) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies;
  - e) Assistance au peuple palestinien;

---

<sup>8</sup> Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session (décision 57/585 du 20 décembre 2002). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session sous réserve que l'Assemblée n'en décide autrement à sa cinquante-septième session.

- f) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.
42. Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants [P.42].
43. Suivi de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel [P.43].
44. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine [P.44].
45. Culture de paix [P.45].
46. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement [P.46].
47. Vers des partenariats mondiaux [P.47].
48. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) [P.48].
49. Cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme [P.49].
50. Les technologies de l'information et de la communication au service du développement [P.50].
51. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes [P.51].
52. Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique [P.52].
53. Les océans et le droit de la mer [P.53] :
  - a) Les océans et le droit de la mer;
  - b) La viabilité des pêches, notamment dans le cadre de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrants, de 1995, et des instruments connexes.
54. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [P.54].
55. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [P.55].

56. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>9</sup> [P.56].
57. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes [P.57].
58. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions [P.58].
59. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes [P.59].
60. Renforcement du système des Nations Unies [P.60].
61. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire [P.61].
62. Multilinguisme [P.62].
63. Réduction des budgets militaires [P.63] :
  - a) Réduction des budgets militaires;
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
64. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification [P.64].
65. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [P.65].
66. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [P.66].
67. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) [P.67].
68. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [P.68].
69. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale [P.69].
70. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [P.70].
71. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [P.71].
72. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [P.72].
73. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [P.73].
74. Désarmement général et complet [P.74] :
  - a) Notification des essais nucléaires;
  - b) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;

---

<sup>9</sup> Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-septième session (décision 57/585 du 20 décembre 2002). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session, sous réserve que l'Assemblée n'en décide autrement à sa cinquante-septième session.



- c) Réduction des armements nucléaires non stratégiques;
- d) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
- e) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- f) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- g) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- h) Relation entre le désarmement et le développement;
- i) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
- j) Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre stratégique;
- k) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
- l) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
- m) Missiles;
- n) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
- o) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- p) Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- q) Transparence dans le domaine des armements;
- r) Désarmement régional;
- s) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- t) Désarmement nucléaire;
- u) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
- v) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- w) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- x) Réduction du danger nucléaire;
- y) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
- z) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.

75. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [P.75].
  - a) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
  - b) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
  - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
76. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [P.76].
  - a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
  - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
  - c) Rapport de la Commission du désarmement;
  - d) Rapport de la Conférence du désarmement.
77. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [P.77].
78. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [P.78].
79. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [P.79].
80. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [P.80].
81. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [P.81].
82. Effets des rayonnements ionisants [P.82].
83. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [P.83].
84. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [P.84].
85. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [P.85].
86. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [P.86].

87. Questions relatives à l'information [P.87].
88. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [P.88].
89. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [P.89].
90. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [P.90].
91. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes [P.91].
92. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India [P.92].
93. Questions de politique macroéconomique [P.93] :
  - a) Commerce international et développement;
  - b) Science et technique au service du développement;
  - c) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;
  - d) Système financier international et développement;
  - e) Crise de la dette extérieure et développement;
  - f) Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit;
  - g) Produits de base.
94. Questions de politique sectorielle : action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'origine illicite de fonds et restitution desdits fonds aux pays d'origine [P.94].
95. Développement durable et coopération économique internationale [P.95].
  - a) Participation des femmes au développement;
  - b) Mise en valeur des ressources humaines;
  - c) Migrations internationales et développement;
  - d) Mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
96. Environnement et développement durable [P.96] :
  - a) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005;

- b) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
  - c) Convention sur la diversité biologique;
  - d) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
  - e) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
  - f) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
  - g) Développement durable des montagnes.
97. Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable [P.97].
98. Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable [P.98].
99. Activités opérationnelles de développement [P.99] :
- a) Activités opérationnelles de développement;
  - b) Coopération économique et technique entre pays en développement.
100. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) [P.100].
101. Formation et recherche [P.101] :
- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
  - b) École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie).
102. Mondialisation et interdépendance [P.102].
103. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire [P.103].
104. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés [P.104].
105. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles [P.105].
106. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement [P.106] :
- a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
  - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
107. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale [P.107].

108. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille [P.108].
109. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement [P.109].
110. Prévention du crime et justice pénale [P.110].
111. Contrôle international des drogues [P.111].
112. Promotion de la femme [P.112].
113. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » [P.113].
114. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires [P.114].
115. Promotion et protection des droits de l'enfant [P.115].
116. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones [P.116].
117. Élimination du racisme et de la discrimination raciale [P.117] :
  - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
  - b) Mise en oeuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
118. Droit des peuples à l'autodétermination [P.118].
119. Questions relatives aux droits de l'homme [P.119] :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
  - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
  - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
120. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes [P.120] :
  - a) Organisation des Nations Unies;
  - b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

121. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [P.121].
122. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [P.122].
123. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [P.123].
124. Planification des programmes [P.124].
125. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [P.125]<sup>8</sup>.
126. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [P.126].
127. Plan des conférences [P.127].
128. Régime commun des Nations Unies [P.128].
129. Gestion des ressources humaines [P.129].
130. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [P.130].
131. Corps commun d'inspection [P.131].
132. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne [P.132].
133. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [P.133].
134. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [P.134].
135. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies [P.135].
136. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [P.136].
137. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola [P.137].
138. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine [P.138].
139. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [P.139].
140. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo [P.140].
141. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [P.141].
142. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental [P.142].

143. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée [P.143].
144. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie [P.144].
145. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité [P.145] :
  - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
  - b) Activités diverses.
146. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [P.146].
147. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [P.147] :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
148. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone [P.148].
149. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [P.149].
150. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international [P.150].
151. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [P.151].
152. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens [P.152].
153. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-sixième session [P.153].
154. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-cinquième session [P.154].
155. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [P.155].
156. Cour pénale internationale [P.156].
157. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [P.157].
158. Mesures visant à éliminer le terrorisme international [P.158].
159. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé [P.159].
160. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction [P.160].
161. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale [P.161].

- 162. Crise mondiale de la sécurité routière [P.162].
- 163. Financement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire [P.163].
- 164. Année internationale du sport et de l'éducation physique [P.164].
- 165. Octroi à la Communauté économique eurasienne du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale [P.165].
- 166. Question de la représentation de la République de Chine (Taiwan) à l'Organisation des Nations Unies [S.1].

## **V. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

48. La répartition des questions qui est indiquée au paragraphe 65 ci-après s'inspire du plan adopté les années précédentes par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général rappelle les résolutions et décisions pertinentes concernant les directives relatives à la répartition des questions de l'ordre du jour, à savoir la décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), la résolution 39/88 B, la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexes VII et VIII), l'annexe I de la résolution 48/264 et l'annexe de la résolution 51/241.

49. Le Secrétaire général appelle l'attention du Bureau sur le fait que toute demande d'octroi à une organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée sera examinée en séance plénière après avoir été examinée par la Sixième Commission de l'Assemblée (résolution 54/195 du 17 décembre 1999).

(Voir également le paragraphe 46.)

50. L'Assemblée générale n'a pas précédemment examiné les points suivants du projet d'ordre du jour :

- 163. Financement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire [P.163].
- 164. Année internationale du sport et de l'éducation physique [P.164].
- 165. Octroi à la Communauté économique eurasienne du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale [P.165].
- 166. Question de la représentation de la République de Chine (Taiwan) à l'Organisation des Nations Unies [S.1].

Les auteurs des demandes d'inscription des points ci-après à l'ordre du jour ont proposé qu'ils soient répartis comme suit :

Point 163 : Cinquième Commission

Point 164 : Séances plénières

Point 166 : Séances plénières

51. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 54/195, le point 165 (Octroi à la Communauté économique eurasienne du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale) devrait être renvoyé à la Sixième Commission (voir par. 49).

52. En ce qui concerne le *point 10* du projet d'ordre du jour (Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation), le Secrétaire général souhaite, conformément aux paragraphes 4 et 10 de la résolution 51/241 et comme lors des



sessions précédentes, présenter brièvement son rapport annuel<sup>10</sup> en tant que première question examinée dans la matinée avant l'ouverture du débat général le mardi 23 septembre 2003.

53. En ce qui concerne le *point 12* du projet d'ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social), le Secrétaire général souhaite rappeler la décision 56/402 A du 9 novembre 2001, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en plénière le rapport du Conseil économique et social considéré dans son ensemble. Par ailleurs, compte tenu de ce qui précède et étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs aux programmes devraient être traités par la Cinquième Commission, le Secrétaire général propose que les différents chapitres du rapport<sup>11</sup> soient aussi répartis comme suit :

|                  |                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                           |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chapitre premier | Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention                                                                                                                            | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions                                                              |
| Chapitre II      | Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods                                                                                                                                        | Deuxième Commission                                                                                       |
| Chapitre III     | Débat de haut niveau                                                                                                                                                                                          | Deuxième et Troisième Commissions                                                                         |
| Chapitre IV      | Débat consacré aux activités opérationnelles                                                                                                                                                                  | Deuxième Commission                                                                                       |
| Chapitre V       | Débat consacré aux questions de coordination                                                                                                                                                                  | Deuxième et Troisième Commissions                                                                         |
| Chapitre VII     | Débat général                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                           |
| Section A        | Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisés par les Nations Unies                                                                                           | Séances plénières (voir aussi par. 59)                                                                    |
| Section B        | Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions                                                                                                                             | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions                                                              |
| Section C        | Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale                                                                                                                                         | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions                                                              |
| Section D        | Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies | Deuxième Commission et Commission des politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) |

<sup>10</sup> À paraître en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 1* (A/58/1).

<sup>11</sup> À paraître en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 3* (A/58/3).

|             |                                                                                                                                                                                                                                     |                                              |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Section E   | Coopération régionale                                                                                                                                                                                                               | Deuxième Commission                          |
| Section F   | Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé | Deuxième Commission                          |
| Section G   | Organisations non gouvernementales                                                                                                                                                                                                  | Deuxième Commission                          |
| Section H   | Questions relatives à l'économie et à l'environnement                                                                                                                                                                               | Deuxième Commission                          |
| Section I   | Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme                                                                                                                                                                     | Troisième Commission                         |
| Chapitre IX | Questions d'organisation                                                                                                                                                                                                            | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions |

54. En ce qui concerne le *point 19* du projet d'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux), le Bureau voudra peut-être envisager la possibilité de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial<sup>12</sup> qui ont trait à des territoires particuliers; cela permettrait de nouveau à l'Assemblée générale d'examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

55. En ce qui concerne le *point 31* du projet d'ordre du jour (Question de Chypre), le Bureau se souviendra qu'à sa quarante-deuxième session<sup>13</sup>, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que, lors de l'examen de la question, elle inviterait la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à se réunir afin de donner aux représentants des communautés chypriotes la possibilité de prendre la parole devant la Commission pour exprimer leurs vues, et qu'elle reprendrait ensuite l'examen de la question en tenant compte du rapport de la Commission.

56. En ce qui concerne le *point 33* du projet d'ordre du jour [Question des îles Falkland (Malvinas)], le Secrétaire général souhaite rappeler au Bureau qu'aux sessions précédentes, l'Assemblée générale avait décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organismes et particuliers directement concernés seraient entendus en même temps à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

57. En ce qui concerne le *point 48* du projet de l'ordre du jour (Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, le Secrétaire général rappelle le paragraphe 1 de la résolution 57/308 du 22 mai 2003, dans lequel l'Assemblée générale a décidé d'organiser une journée de débat plénier de haut niveau consacrée

<sup>12</sup> À paraître en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 23 (A/58/23)*.

<sup>13</sup> Cette question n'a pas été examinée depuis la trente-septième session.

à la suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire et à la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qui se tiendra le 22 septembre 2003.

58. En ce qui concerne le *point 49* de l'ordre du jour (Cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme), le *point 119 b)* (Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales) et le *point 119 d)* (Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne) du projet d'ordre du jour, le Secrétaire général rappelle les décisions 57/534 et 57/535 du 18 décembre 2002, par lesquelles l'Assemblée générale avait décidé de prier le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que des prix pour la cause des droits de l'homme soient décernés au cours d'une séance plénière, le 10 décembre 2003, et que cette séance serait également consacrée à la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

59. En ce qui concerne le *point 51* de l'ordre du jour (Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes), qui a été renvoyé à la Deuxième Commission lors de la cinquante-septième session, le Secrétaire général rappelle la résolution 57/270 A de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'examiner directement ce point en séance plénière. Il rappelle également la résolution 57/270 B du 23 juin 2003, dans laquelle elle a décidé d'examiner au titre de cette question les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil (voir aussi par. 53).

60. En ce qui concerne le *point 74* du projet d'ordre du jour (Désarmement général et complet), le Secrétaire général appelle l'attention du Bureau sur le fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/58/312), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, portent sur la question dont traite ce point. C'est pourquoi le Bureau voudra peut-être recommander que les passages pertinents de ce rapport soient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 74.

61. En ce qui concerne le *point 106 b)* du projet d'ordre du jour (Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement), le Secrétaire général rappelle les paragraphes 4 et 6 de la résolution 57/250 du 20 décembre 2002. Il rappelle également l'annonce faite par le Président de l'Assemblée générale à la 83e séance plénière, le 15 avril 2003, indiquant que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement se tiendrait les 29 et 30 octobre 2003.

62. En ce qui concerne le *point 112* du projet d'ordre du jour (Promotion de la femme), le Secrétaire général rappelle le paragraphe 16 de l'annexe de la résolution 39/125 du 14 décembre 1984 concernant le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, dont le texte est le suivant :

« 16. L'Administrateur présente au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en tenant compte de l'avis du Comité consultatif, un rapport annuel sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds. Il présente un rapport analogue à l'Assemblée générale, qui le renvoie à la Deuxième Commission pour examen des aspects relatifs à la coopération technique, ainsi qu'à la Troisième Commission. »

Le Bureau voudra donc peut-être recommander que le rapport soit renvoyé à la Deuxième Commission pour qu'elle l'examine au titre du point 99 du projet d'ordre du jour (Activités opérationnelles de développement).

63. En ce qui concerne le *point 124* du projet d'ordre du jour (Planification des programmes), le Secrétaire général rappelle les résolutions 54/236 du 23 décembre 1999 et 57/282 du 20 décembre 2002. À ce sujet, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale que les organes intergouvernementaux compétents, la plénière, les grandes commissions et le Conseil économique et social incluent dans leurs programmes de travail un examen des recommandations du Comité du programme de la coordination, comme indiqué ci-dessous, et transmettent toutes les observations pertinentes à la Cinquième Commission, avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions et avant l'examen des recommandations contenues au chapitre III, section C, intitulé « Évaluation », du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16) :

| <i>Question inscrite à l'ordre du jour provisoire</i>                                                                 | <i>Documentation</i>                                                    | <i>Organe</i>                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 12. Rapport du Conseil économique et social                                                                           | A/58/16, chap. III, sect. B, programme 7, et A/58/84                    | Deuxième Commission                                                           |
| 40. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international | A/58/16, chap. III, sect. B, programme 8; chap. IV, sect. B, et A/58/83 | Plénière                                                                      |
| 53. Les océans et le droit de la mer                                                                                  | A/58/16, chap. III, sect. C.2                                           | Plénière                                                                      |
| 87. Questions relatives à l'information                                                                               | A/58/16, chap. III, sect. B, programme 23, et A/58/90, annexe           | Comité des questions politiques spéciales et de la décolonisation (quatrième) |
| 93. Questions de politique macroéconomique                                                                            | A/58/16, chap. III, sect. C.3                                           | Deuxième Commission                                                           |
| 112. Promotion de la femme                                                                                            | A/58/16, chap. III, sect. C.4                                           | Troisième Commission                                                          |

64. En ce qui concerne le *point 130* du projet d'ordre du jour (Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies), le Secrétaire général rappelle paragraphe 14 de la résolution 57/307 de l'Assemblée générale, en date du 15 avril 2003, dans laquelle cette dernière est convenue qu'il serait bon de renforcer le Tribunal administratif des Nations Unies en modifiant son statut et a décidé de statuer sur cette question à sa cinquante-huitième session. Il rappelle également sa

décision 56/402 A du 9 novembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a décidé de renvoyer cette question à la Cinquième Commission, étant entendu que toute décision exigeant de modifier le Statut du Tribunal ou concernant l'établissement d'une juridiction supérieure serait soumise à l'avis de la Sixième Commission. À la lumière de ce qui précède, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée de renvoyer ce point à la Cinquième Commission, pour examen, et à la Sixième Commission, à seule fin d'examiner la question d'une modification de statut.

65. Sous réserve des modifications que pourrait apporter le Bureau à la lumière des observations figurant aux paragraphes 48 à 64 ci-dessus, la répartition des questions inscrites au projet d'ordre du jour, compte tenu de la pratique suivie les années précédentes, serait la suivante :

### **Séances plénières**

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale [P.1].
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [P.2].
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale [P.3] :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale [P.4].
5. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale [P.6].
6. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies [P.7].
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau [P.8].
8. Débat général [P.9].
9. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [P.10] (voir par. 52)
10. Rapport du Conseil de sécurité [P.11].
11. Rapport du Conseil économique et social [P.12] (voir par. 53 et 63).
12. Rapport de la Cour internationale de Justice [P.13].
13. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [P.14] (voir par. 60).
14. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [P.15] :
  - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
  - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections [P.16] :
  - a) Élection de quarante-trois membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;

- b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
  - c) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
  - d) Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
16. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [P.17]<sup>14</sup>.
- f) Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
  - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
  - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
  - i) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
17. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies [P.18].
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [P.19] (voir par. 54).
19. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies [P.20].
20. Le rôle des diamants dans les conflits [P.21].
21. Assistance à l'action antimines [P.22].
22. Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique [P.23].
23. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [P.24].
24. Université pour la paix [P.25].
25. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [P.26].
26. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud [P.27].
27. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [P.28].
28. Question de l'île comorienne de Mayotte [P.29].
29. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique [P.30].
30. Question de Chypre [P.31] (voir par. 55).
31. Agression armée contre la République démocratique du Congo [P.32].
32. Question des îles Falkland (Malvinas) [P.33] (voir par. 56).

---

<sup>14</sup> Pour les alinéas a) à e), voir « Cinquième Commission », point 32.

33. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti [P.34].
34. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [P.35].
35. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït [P.36].
36. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste [P.37].
37. La situation au Moyen-Orient [P.38].
38. Question de Palestine [P.39].
39. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international [P.40] (voir par. 63) :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international;
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.
40. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [P.41] :
  - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies;
  - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
  - c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
  - d) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies;
  - e) Assistance au peuple palestinien;
  - f) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.
41. Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants [P.42].
42. Suivi de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel [P.43].
43. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine [P.44].
44. Culture de paix [P.45].

45. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement [P.46].
46. Vers des partenariats mondiaux [P.47].
47. Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) [P.48] (voir par. 57).
48. Cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme [P.49] (voir par. 58).
49. Les techniques de l'information et de la communication au service du développement [P.50].
50. Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes [P.51] (voir par. 53 et 59).
51. Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique [P.52].
52. Les océans et le droit de la mer [P.53] (voir par. 63) :
  - a) Les océans et le droit de la mer;
  - b) Gestion durable des pêches, notamment par l'intermédiaire de l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs et d'instruments connexes.
53. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [P.54].
54. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [P.55].
55. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [P.56].
56. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes [P.57].
57. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions [P.58].
58. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes [P.59].
59. Renforcement du système des Nations Unies [P.60].
60. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire [P.61].



61. Multilinguisme [P.62].
62. Crise mondiale de la sécurité routière [P.162].
63. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement [P.106] (voir. par. 61) :
  - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
64. Questions relatives aux droits de l'homme [P.119] (voir par. 58) :
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
  - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

### **Première Commission**

1. Réduction des budgets militaires [P.63].
  - a) Réduction des budgets militaires;
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
2. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification [P.64].
3. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [P.65].
4. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [P.66].
5. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) [P.67].
6. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [P.68].
7. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale [P.69].
8. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [P.70].
9. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [P.71].
10. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [P.72].
11. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [P.73].
12. Désarmement général et complet [P.74] (voir par. 60)
  - a) Notification des essais nucléaires;

- b) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
- c) Réduction des armements nucléaires non stratégiques;
- d) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
- e) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- f) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- g) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- h) Relation entre le désarmement et le développement;
- i) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
- j) Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre stratégique;
- k) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
- l) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
- m) Missiles;
- n) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
- o) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- p) Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- q) Transparence dans le domaine des armements;
- r) Désarmement régional;
- s) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- t) Désarmement nucléaire;
- u) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
- v) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- w) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- x) Réduction du danger nucléaire;
- y) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;

- z) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.
- 13. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [P.75] :
  - a) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
  - b) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
  - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
- 14. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [P.76].
  - a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
  - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
  - c) Rapport de la Commission du désarmement;
  - d) Rapport de la Conférence du désarmement.
- 15. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [P.77].
- 16. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [P.78].
- 17. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [P.79].
- 18. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [P.80].
- 19. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [P.81].
- 20. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation  
(Quatrième Commission)**

- 1. Effets des rayonnements ionisants [P.82].
- 2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [P.83].
- 3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [P.84].

4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [P.85].
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [P.86].
6. Questions relatives à l'information [P.87] (voir par. 63).
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [P.88].
8. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [P.89].
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [P.90].
10. Rapport du Conseil économique et social (chap. VII, sect. D) [P.12] (pour plus de détails, voir par. 53).
11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes [P.91].
12. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India [P.92].
13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [P.19] (voir par. 54).
14. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

#### **Deuxième Commission**

1. Questions de politique macroéconomique [P.93] (voir par. 63) :
  - a) Commerce international et développement;
  - b) Science et technique au service du développement;
  - c) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;
  - d) Système financier international et développement;
  - e) Crise de la dette extérieure et développement;
  - f) Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit;
  - g) Produits de base.
2. Questions de politique sectorielle : action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'origine illicite de fonds et restitution desdits fonds aux pays d'origine [P.94].

3. Développement durable et coopération économique internationale [P.95] :
  - a) Participation des femmes au développement;
  - b) Mise en valeur des ressources humaines;
  - c) Migrations internationales et développement;
  - d) Mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
4. Environnement et développement durable [P.96] :
  - a) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005;
  - b) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
  - c) Convention sur la diversité biologique;
  - d) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
  - e) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
  - f) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
  - g) Développement durable des montagnes.
5. Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable [P.97].
6. Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable [P.98].
7. Activités opérationnelles de développement [P.99] (voir par. 62) :
  - a) Activités opérationnelles de développement;
  - b) Coopération économique et technique entre pays en développement.
8. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) [P.100].
9. Formation et recherche [P.101] :
  - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
  - b) École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie).
10. Mondialisation et interdépendance [P.102].
11. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire [P.103].

12. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés [P.104].
13. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles [P.105].
14. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement [P.106] :
  - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
  - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (voir par. 61).
15. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à V, chap. VII, sect. B à H, et chap. IX) [P.12] (pour plus de détails, voir par. 53).
16. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

#### **Troisième Commission**

1. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale [P.107].
2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille [P.108].
3. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement [P.109].
4. Prévention du crime et justice pénale [P.110].
5. Contrôle international des drogues [P.111].
6. Promotion de la femme [P.112] (voir par. 62 et 63).
7. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » [P.113].
8. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires [P.114].
9. Promotion et protection des droits de l'enfant [P.115].
10. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones [P.116].
11. Élimination du racisme et de la discrimination raciale [P.117] :
  - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
  - b) Mise en oeuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

12. Droit des peuples à l'autodétermination [P.118].
13. Questions relatives aux droits de l'homme [P.119] :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (voir par. 58);
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
  - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (voir par. 58);
  - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
14. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, III et V, chap. VII, sect. B, C et I, et chap. IX) [P.12] (pour plus de détails, voir par. 53).
15. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

#### **Cinquième Commission**

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes [P.120] :
  - a) Organisation des Nations Unies;
  - b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [P.121].
3. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [P.122].
4. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [P.123].
5. Planification des programmes [P.124] (voir par. 63).
6. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [P.125].
7. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [P.126].
8. Plan des conférences [P.127].
9. Régime commun des Nations Unies [P.128].
10. Gestion des ressources humaines [P.129].
11. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [P.130] (voir par. 64).
12. Corps commun d'inspection [P.131].
13. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne [P.132].

14. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [P.133].
15. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [P.134].
16. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies [P.135].
17. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [P.136].
18. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola [P.137].
19. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine [P.138].
20. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [P.139].
21. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo [P.140].
22. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [P.141].
23. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental [P.142].
24. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée [P.143].
25. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie [P.144].
26. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité [P.145] :
  - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
  - b) Activités diverses.
27. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [P.146].
28. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [P.147] :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
29. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone [P.148].
30. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [P.149].



31. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, chap. VII, sect. B et C, et chap. IX) [P.12] (pour plus de détails, voir par. 53).
32. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [P.17]<sup>15</sup> :
  - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
  - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
  - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
  - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies.
33. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

#### **Sixième Commission**

1. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international [P.150].
2. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [P.151].
3. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens [P.152].
4. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-sixième session [P.153].
5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-cinquième session [P.154].
6. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [P.155].
7. Cour pénale internationale [P.156].
8. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [P.157].
9. Mesures visant à éliminer le terrorisme international [P.158].
10. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé [P.159].
11. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction [P.160].
12. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale [P.161].
13. Élection des bureaux des grandes commissions [P.5].

---

<sup>15</sup> Pour les alinéas f) à i), voir « Séances plénières », point 16.